

LES CHUTES DE PLAIN-PIED



Souvent considérées comme bénignes, les chutes de plain-pied sont à l'origine de :

- 11% des accidents du travail (2ème cause d'accidents professionnels en France)
- 19% des journées d'arrêt de travail
- 15% des accidents ayant entraîné des incapacités permanentes
- **Près de 30 décès annuels**

Qu'est-ce qu'une chute de plain-pied ?

Ces chutes comprennent les glissades, les trébuchements, les pertes d'équilibre et les faux pas sur une surface plane.

Une surface plane est une surface ne présentant aucune rupture de niveau importante. Si rupture de niveau il y a, elle est réduite : trottoirs, petites marches, plan incliné, etc.

Ces chutes peuvent survenir aussi bien à l'intérieur des locaux qu'en extérieur et concernent tous les secteurs d'activité.

Les chutes dans les escaliers sont souvent classées dans les chutes de hauteur et ne sont pas concernées dans cet article.

Les facteurs de risques

Parfois considérées comme inévitables, les chutes de plain-pied ont en réalité plusieurs facteurs de risques communs. On distingue deux types de facteurs.

Les facteurs liés aux dispositions techniques

Cela concerne tout ce qui est présent dans l'environnement de travail, en fonction de la mission du travailleur.

Les facteurs sont :

- La glissance des sols : les sols sans revêtements antidérapants ou inclinés...
- La souillure des sols : les sols sur lesquels il y a des flaques d'eau, ou des souillures de café ou d'huile par exemple
- L'aménagement des sols : la présence de tapis non fixés ou des petites marches non signalées, de ruptures de niveau ou de pentes...
- Les dimensions des axes de circulations : couloirs étroits...
- La présence d'obstacles dans la zone de circulation piétonne : outils qui traînent, tiroir ouvert, caisses déposées...
- L'aménagement des escaliers : absence de rampes adaptées, trous sur les marches...
- La circulation autour des engins : fuites d'huiles, passages encombrés...
- L'éclairage : insuffisant ou absence de remplacement des ampoules défectueuses...
- Les chaussures de travail : non adaptées à l'activité, trop usées...

Les facteurs de risques liés à l'organisation

Cela concerne tout ce qui relève de l'organisation de la société au jour le jour.

Les facteurs sont :

- Le maintien en état des sols : les sols peuvent être troués, encombrés et non dégagés (neige, verglas)...
-

- La maintenance des équipements : les machines ne sont pas (assez) entretenues, les chaussures de travail usées ne sont pas remplacées...
- L'absence d'analyse ou de prise en compte de l'analyse des accidents
- L'absence de plan de prévention pour les interventions d'entreprises extérieures
- La gestion des déplacements est faite dans l'urgence en raison de l'absence de plan de prévention
- L'absence de formation ou de sensibilisation des salariés aux chutes de plain-pied et de leurs conséquences

Les facteurs de risques listés ici ne sont pas exhaustifs, pour identifier avec précision les causes des chutes, il faut procéder à une analyse pour identifier celles présentes dans l'entreprise.

Comment identifier les facteurs de risques liés aux chutes ?

Pour vérifier que les facteurs de risques sont ou non présents dans l'entreprise, il faut utiliser des grilles d'évaluation.

Grille de surveillance

Il faut ensuite suivre et évaluer les mesures de prévention mises en œuvre. L'objectif est de connaître l'efficacité des mesures prises et de les ajuster si besoin.

Pour s'assurer de l'efficacité des mesures organisationnelles et de la pérennité des mesures techniques, la grille de surveillance peut être utilisée sur des périodicités courtes, mensuelles par exemple.

Cette grille se veut générique et doit être adaptée à l'entreprise.

Zone observée :					
Date :					
Facteurs de risque	S	N.S	N.A	Observations	Niveau de risque
Prise en compte des plans d'actions					
Analyse, le cas échéant, des accidents et presque accidents et réalisation du plan d'actions.					
Plan d'actions issu de la démarche, mis en place et application effective.					
...					
Présence d'obstacles					
Allées de circulation et escaliers non encombrés.					
Absence de câbles, tuyaux, entravant une zone de circulation.					
Repères visuels signalant des obstacles toujours en place.					
Tapis correctement fixés et exempts de trous.					
Sols exempts de trous, bosses...					
...					
Souillure des sols					
Absence de souillure sur les surfaces de circulation (eau, huile, farine, poussières de bois...).					
Présence des bacs à sable/sel à proximité des entrées.					
...					
Éclairage des circulations					
Systèmes d'éclairage en bon état (absence d'ampoule défectueuse, luminaires nettoyés...).					
...					
Efficacité des actions de formation/information des salariés					
Port des chaussures de travail et maintien en bon état.					
Consignes respectées (utilisation des mains courantes, non-utilisation du téléphone en marchant...).					
Utilisation des ascenseurs privilégiée.					
Information des nouveaux embauchés sur le risque de chute de plain-pied et présentation du plan de circulation.					
...					

Les facteurs de risques sont pour la plupart facilement évitables via des mesures de prévention adaptées.

Les moyens de prévention

Il y a plusieurs moyens de prévention pour réduire les chutes de plain-pied dans l'espace de travail : en agissant sur les sols, sur l'organisation, et sur l'environnement de travail, mais aussi en formant et en fournissant les équipements de protection adaptés.

Agir sur les sols

Pour empêcher ou en tout cas limiter les chutes de plain-pied, il faut :

- Nettoyer régulièrement les sols. Si la souillure ne peut être totalement résolue (flaques d'eau régulières par exemple), il faut baliser la zone en attendant le nettoyage
- Installer des revêtements antidérapants : si les sols sont glissants et d'autant plus si cette zone est souvent souillée, ces revêtements permettent d'empêcher les glissades.

Eviter les passages abrupts entre des sols antidérapants et des sols normaux ou glissants pour éviter les trébuchements

Agir sur l'environnement de travail

La limitation des chutes passe également par :

- Un éclairage suffisant : Il permet aux employés d'identifier correctement les dangers et de les éviter
- Une limitation du bruit et de la température auxquels sont exposés les travailleurs : ces deux paramètres peuvent faire baisser la vigilance ou rendre plus complexe la tâche d'un travailleur

Agir sur l'organisation du travail

Une bonne organisation du travail passe par une anticipation des risques et plus précisément :

- Par une réduction de la fréquences des situations d'urgence : elles peuvent provoquer glissades et pertes d'attention, favorisant les chutes
- Par une mise à disposition de moyens de nettoyer ou de baliser les sols pour prévenir les glissades dues aux souillures
- Par la mise à disposition de moyens de signaler des situations dangereuses aux travailleurs

Former les travailleurs

Une sensibilisation à la fréquence et à la gravité potentielles des chutes de plain-pied doit être effectuée lors de la formation et l'information à la sécurité commune aux salariés.

La formation doit notamment aborder :

- L'importance de maintenir les espaces de circulations dégagés
- L'importance de tenir la rampe des escaliers ou l'intérêt des ascenseurs
- Les conséquences du fait de téléphoner ou de regarder son téléphone en marchant
- L'importance des chaussures de travail adaptées

L'évaluation des risques

La liste des facteurs de risques et la fréquence n'est pas exhaustive et

L'utilisation d'EPI

Les équipements de protection individuelle tels que des chaussures antidérapantes peuvent prévenir ou limiter les chutes de plain-pied.